

Voici comment investir dans les 1500 entreprises listées par Bpifrance

Annoncé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le fonds Bpifrance Entreprises 1 permet aux particuliers d'investir leur épargne dans les PME et startups. La procédure de souscription se veut simple et rapide, bien que le placement soit risqué.

Temps de lecture : minute

14 octobre 2020

Depuis l'annonce de Bpifrance Entreprises 1, certains économistes ont fait part de doutes quant à un éventuel succès de ce fonds, pensé pour inciter les Français à investir dans 1 500 PME et startups. Ce placement, jugé peu sûr, aurait moins de chances de les séduire que des livrets d'épargne. C'est la raison pour laquelle l'annonce est faite noire sur blanc sur le site permettant d'y prendre part : "*Avant de souscrire, vous devez impérativement prendre connaissance des documents ci-dessous pour en comprendre les risques*", est-il ainsi écrit. Les personnes toujours intéressées sont alors invitées à se créer un compte - une étape qui prend une dizaine de minutes - avant de télécharger un bulletin de souscription.

Faciliter la souscription

La manière de procéder a été largement simplifiée pour veiller à ne pas décourager les éventuels contributeurs. Une poignée de documents est requise, au-delà du bulletin de souscription :

- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, par exemple)
- ainsi que le RIB de l'investisseur sont ainsi réclamés.

Ce dernier doit aussi obligatoirement passer un questionnaire de connaissance, visant à s'assurer qu'il a bien compris l'enjeu du placement, avant d'établir un justificatif de l'ordre de virement au nom de Bpifrance Entreprises 1. S'il existe au préalable, un relevé d'identité titres (RIT) doit être fourni dans le cadre de la procédure.

Le bulletin de souscription permet de préciser son adresse fiscale, une donnée utile pour l'administration alors que la participation au fonds donne droit à des exonérations d'impôts sur le revenu. Il rappelle également les engagements pris par le contributeur, notamment vis-à-vis du fait que la somme investie - qui ne peut être inférieure à 5 000 euros - sera bloquée pendant au moins six ans. En fin de document, il convient d'ajouter à ce montant celui des droits d'entrées et de la commission de souscription, toutes deux déterminées au cas par cas au prorata de l'investissement.

Pour rappel, Bpifrance Entreprises 1 est ouvert à la souscription depuis le 1er octobre et pour une durée d'un an au maximum. Les démarches peuvent directement être effectuées en ligne, via le site web de la société de gestion spécialisée dans le capital-investissement 123 IM. Dans le cas de figure où le futur contributeur chercherait un avis éclairé, les établissements bancaires, les courtiers en lignes, les assureurs et les conseillers en gestion de patrimoine sont également habilités à distribuer ce fonds commun de placement à risque (FCPR). Les parts pourront être détenues aussi bien sur un compte titres qu'un compte PEA (plan d'épargne en actions) ou encore traduites en unités de compte d'un contrat d'assurance vie.

Article écrit par Maddyness